

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SEANCE DU 3 AVRIL 2018**

Nombre de membres  
 afférents au conseil municipal : 15      Date de convocation : 27/03/2018  
 en exercice : 14      Date d'affichage : 10/04/2018  
 qui ont pris part au vote : 12

L'an deux mil dix huit, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mmes Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS, Pascale VASSEUR, Mrs Dominique OUACHEE, Frédéric ACX, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Patrice OUACHEE.

- Absents excusés : M. Rachid DAHCHOUR qui a donné pouvoir à M. Jean-Jacques LENAERT, Mme Myriam GILLIOT.

- Absente: Mme Carole PODSADNI

Mr Frédéric ACX a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Les procès-verbaux des réunions précédentes en date du 6 février et du 13 mars 2018 ont été approuvés à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2018/14 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : COMPTE PRINCIPAL**

Après examen de concordance de la balance des comptes de la Trésorerie et du Compte Administratif de la commune présenté par Monsieur Jean-Louis COVET,

**Le Conseil Municipal** réuni délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Annick DECAMP, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives du même exercice, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou Déficit	recettes ou Excédent	dépenses ou Déficit	recettes ou Excédent
<b>Opérations de l'exercice</b>	310 107,31	512 469,32	731 406,21	317 712,57	1 041 513,52	830 181,89
<b>Totaux 2017</b>		<b>202 362,01</b>	<b>413 693,64</b>		<b>211 331,63</b>	
Résultats de clôture 2016		<b>442 805,54</b>	<b>266 794,24</b>		<b>266 794,24</b>	<b>442 805,30</b>
Affectation du résultat 2016		176 794,00				
<b>Reste à réaliser 2017</b>				<b>541 815,00</b>	<b>541 815,00</b>	
<b>Résultats de clôture 2017</b>		<b>645 167,55</b>	<b>138 672,88</b>		<b>35 320,57</b>	

2) Constate pour la comptabilité principale la concordance des valeurs entre la balance de Monsieur le Trésorier d'Estrées-Saint-Denis, et celles du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs qui seront reportés au budget primitif 2018 de la Commune.

Madame Annick DECAMP, Maire, n'a pas pris part au vote.

### **DELIBERATION N°2018/15 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « SERVICE DE L'EAU » :**

Après examen de concordance de la balance des comptes de la Trésorerie et du compte administratif du service de l'eau présenté par Monsieur Jean-Louis COVET,

**Le Conseil Municipal** réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Annick DECAMP Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives du même exercice, et après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité le compte administratif 2017 comme suit :

1) Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou Déficit	recettes ou Excédent	dépenses ou Déficit	recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	295 713,93	248 365,29	233 365,29	248 391,93	529 079,22	496 757,22
Totaux 2017	47 348,64			15 026,64	32 322,00	
Résultats de clôture 2016 Affectation du résultat 2016		41 989,24		129 857,76		171 847,00
Restes à réaliser 2017			13 560,00		13 560,00	
Résultats de clôture 2017	5 359,40			144 884,40		125 965,00

2) Constate pour la comptabilité principale la concordance des valeurs entre la balance de Monsieur le Trésorier d'Estrées-Saint-Denis, et celles du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs qui seront reportés au budget primitif 2018 de la Commune.

Madame Annick DECAMP, Maire, n'a pas pris part au vote.

### **DELIBERATION N°2018/16 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 « COMPTE PRINCIPAL »**

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Et après en avoir délibéré,

Constatant qu'après le vote du compte administratif, les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	-266 794,24	-	- 413 693,64	- 680 487,88
<b>FONCTIONNEMENT</b>	442 805,30	176 794	202 362,01	645 167, 31

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	645 167,00
<b>Affectation prévisionnelle au budget 2018 :</b> Virement à la section d'investissement (c/1068)	200 000,00
<b>Excédent reporté (002):</b> Solde disponible :	445 167,00

**DELIBERATION N°2018/17 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 « SERVICE DE L'EAU »**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le Compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du service eau et assainissement,

Vu le Budget primitif de l'exercice 2018 qui reprend les résultats de l'exercice 2017,

Considérant que :

- le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2017 au service eau (section d'exploitation) a donné lieu à un **déficit de 47 348,64 €**,
- le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2017 au service eau (section d'investissement) a donné lieu à un **excédent de 15 026,64 €**,
- il y a un reste à réaliser en dépenses d'investissement de **13 560,00€**,
- le résultat cumulé d'exploitation fin 2016 est de **+41 989,24 €**,
- le résultat cumulé d'investissement fin 2016 est de **+129 857,76 €**,

Constatant que le résultat cumulé d'exploitation s'élève à **-5 359,40 €** et l'absence de besoin de financement cumulé d'investissement compte tenu des restes à réaliser,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas affecter en réserves au compte 1068 « Autres réserves » au budget primitif 2018;

**DECIDE** d'inscrire sur l'exercice 2018 la somme de 5 360,00 € en report de déficit à la section d'exploitation au compte 002 (dépenses) et la somme de 144 884,00 € l'excédent en section d'investissement au compte 001 (recettes).

**DELIBERATION N°2018/18 : FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2018 :**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 296 317,00 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Considérant que depuis une dizaine d'années, il n'est pas nécessaire d'augmenter les recettes fiscales,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 donc de prévoir un coefficient de variation de 1,000000 ; ainsi les taux votés sont :

- Taxe d'habitation (TH) : .....15,67 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) .....26,40 %
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) .....38,41 %
- Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :.....16,50 %

**DELIBERATION N°2018/19 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018 AUX ORGANISMES**

Comme chaque année, le conseil municipal octroie des subventions de fonctionnement aux organismes privés tels que les associations. Comme l'année dernière, il vous est proposé de verser les mêmes subventions aux associations

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer des subventions qui seront planifiées au budget primitif de la commune pour 2018 telles que suit :

- ADAPEI ..... 40,00€
- Association Vie Libre ..... 40,00€
- Club du Jeudi ..... 200,00€
- Sapeurs-Pompiers d'Estrées saint Denis ..... 40,00€
- Secours Catholique ..... 150,00€
- Cannelle Périscopolaire ..... 1 000,00€

**DELIBERATION N°2018/20 : VOTE DU BUDGET 2018 DE « LA COMMUNE » :**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le projet de budget principal de la commune qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement**

**Recettes : 859 597 €**

**Dépenses : 659 597 €**

**Investissement**

**Recettes : 2 614 325 €**

**Dépenses : 2 614 325 €**

**DELIBERATION N°2018/21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « SERVICE DE L'EAU »**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le projet de budget primitif 2018 du service de l'eau qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement**

**Recettes : 59 868 €**

**Dépenses : 59 868 €**

**Investissement**

**Recettes : 211 595 €**

**Dépenses : 49 760 €**

## **DELIBERATION N°2018/22 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'ASSOCIATION CANNELLE PERISCOLAIRE POUR LA CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES**

L'association Cannelle périscolaire vient de préparer la chasse aux œufs de Pâques. Pour se faire, elle a dû acquérir des œufs et divers sujets en chocolat pour les enfants de la commune. La manifestation prévoit d'accueillir 90 enfants de la commune de 1 an  $\frac{1}{2}$  à 11 ans.

Il vous est proposé de leur rembourser les frais à hauteur de 150€ liés à la préparation de cette manifestation qui a eu lieu dans le parc de la mairie.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de rembourser les frais afférents à l'achat de sujets en chocolat pour la chasse aux œufs de Pâques à hauteur de 150€ à l'Association Cannelle Périscolaire.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## **DELIBERATION N°2018/23 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ZERO-PHYTO - GROUPEMENT DE COMMANDES PAR LA CCPE - MODIFICATION**

La commune s'est inscrite dans le programme zéro-phyto en signant la charte d'entretien des espaces publics avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Dans le cadre du programme zéro-phyto, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) propose un groupement de commandes pour diverses acquisitions. Il s'avère que la commune souhaite l'achat de semis de plantes couvre-sol.

Ainsi il vous est proposé d'acquérir des plantes couvre-sol pour un montant de 1 203,87€ HT.

Ces achats peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50%.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** ces achats via un groupement de commande conduit par la CCPE.

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux de 50%.

**PRECISE** que ces achats ne pourront être réalisés avant d'avoir reçu le courrier de complétude et d'engagement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## **DELIBERATION N°2018/24 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE AUPRES DU SEZEO**

- Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
- Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
- Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants
- Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME,
- Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, et fournitures de services associés, jointe en annexe,

Depuis 2015, le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) coordonne un groupement d'achat d'énergies à l'échelle de son territoire.

La création de ce groupement d'achat a été motivée par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et la fin programmée des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

**Cette démarche d'achat groupé permet ainsi :**

**de faciliter les démarches des acheteurs publics (ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général) en globalisant les procédures de marchés publics.**

**De tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.**

Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat d'énergies.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, a fortiori, d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SEZEO est en capacité d'exercer la mission de coordonnateur du groupement,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés ».

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

**DONNE MANDAT** au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs.

**S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,

## QUESTIONS DIVERSES :

- La chasse aux œufs de Pâques a eu lieu samedi dernier. Les enfants de 2 ans à 11 ans sont venus. Ils étaient presque 80.
- Ludovic GOSSENT a signé son contrat aidé type parcours Emploi Compétence pour un an. Des formations seront à prévoir.
- Le SEZEO envisage de proposer à ses adhérents un contrat de maintenance et d'investissement dans l'éclairage public. Il est attendu plus d'informations à ce sujet et notamment les coûts proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le registre est signé par les membres présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

## Séance du Conseil Municipal du 3 avril 2018

### Délibérations :

- 2018/14 Compte administratif 2017 : compte principal  
2018/15 Compte administratif 2017 « Service de l'eau »  
2018/16 Affectation du résultat de l'exercice 2017 « compte principal »  
2018/17 Affectation du résultat de l'exercice 2017 « service de l'eau »  
2018/18 Fixation du taux des 3 taxes et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) 2018  
2018/19 Subventions de fonctionnement 2018 aux organismes  
2018/20 Vote du budget primitif 2018 de la commune  
2018/21 Vote du budget primitif 2018 « Service de l'eau »  
2018/22 Remboursement de frais à l'association Cannelle Periscolaire pour la chasse aux œufs de Pâques  
2018/23 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du programme zéro-phyto - groupement de commandes par la CCPE - modification  
2018/24 Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie et approbation de la convention constitutive auprès du SEZEO

### Signatures des membres du Conseil Municipal :

<b>Frédéric ACX</b>		<b>Jacqueline LUCAS</b>	
<b>Didier BRULHARD</b>		<b>Vincent MALAVIALLE</b>	
<b>Jean-Louis COVET</b>		<b>Dominique MARTIS</b>	
<b>Rachid DAHCHOUR</b>	Absent pouvoir à M LENAERT	<b>Dominique OUACHEE</b>	
<b>Annick DECAMP</b>		<b>Patrice OUACHEE</b>	
<b>Myriam GILLIOT</b>	Absente	<b>Carole PODSADNI</b>	Absente
<b>Jean-Jacques LENAERT</b>		<b>Pascale VASSEUR</b>	